



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Maison de l'emploi du Pays Cœur d'Hérault – Convention relative à la création d'un fonds de trésorerie et de garantie remboursable au profit du dispositif de Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault.

Monsieur LACROIX rappelle comme il l'a déjà précisé précédemment qu'une convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE) a été signée entre l'Etat et la Maison de l'Emploi le 30 avril 2008, permettant au PLIE de programmer des actions jusqu'au 31 décembre 2011.

Il ajoute que par cette convention de subvention globale, la Maison de l'emploi qui pilote le dispositif PLIE s'est vue conférer le statut d'organisme intermédiaire gérant les crédits européens, à savoir le Fonds Social Européen (F.S.E.), soit une enveloppe de 781 150 euros sur trois ans.

Toutefois, le versement de ces crédits étant échelonné dans le temps, seuls 5% d'avance ont été actuellement perçus par la Maison de l'Emploi, générant un besoin de trésorerie auquel une contribution de 2 euros par habitant et par Communauté de communes partenaire permettrait de répondre, soit 42 120 euros pour la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur LACROIX poursuit en indiquant qu'il convient en conséquence de conclure une convention relative à la création de ce fonds de trésorerie afin de préciser que les crédits alloués par chaque Communauté de communes seront restitués à échéance du 30 juin 2012.

Cette dernière date correspond à la fin de la période de 6 mois courant à partir du 31 décembre 2011, date de fin de la convention de subvention globale, durant laquelle l'Etat organise le contrôle de service fait sur les crédits FSE.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention relatif à la création d'un fonds de trésorerie et de garantie remboursable au profit du dispositif de Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays Cœur d'Hérault tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA